

### La Montagne – 1<sup>er</sup> décembre 2010

Tulle

## Signalisation dans le bourg au Conseil

Conseil municipal. Le Conseil municipal a eu lieu dernièrement. Voici les décisions prises. Signalisation dans le bourg. Le maire a présenté les devis établis les sociétés SES et Lacroix pour la pose et la fourniture de panneaux de signalisation dans le bourg. Après délibération, le Conseil municipal a retenu la proposition de la société SES et décide de solliciter le Conseil général pour une subvention au titre des « amendes de police ». Toitures des préaux. Le maire a présenté le dossier réalisé afin de rénover les préaux de l'ancienne école. Après délibération, le Conseil municipal, a approuvé ce projet et décidé la réalisation des travaux au printemps 2011. Il a décidé de solliciter une subvention auprès du Conseil général au titre de la restauration des bâtiments communaux ainsi qu'auprès du Conseil régional au titre de la valorisation du patrimoine. Aménagement d'un parking au cimetière. Le maire a présenté le projet établi pour la réalisation d'un parking au cimetière. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a demandé à ce que le projet soit modifié. Indemnités des trésoriers. Le maire a rappelé que l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions

d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics. L'article 3 prévoit que l'indemnité est acquise pour toute la durée du mandat du Conseil municipal. Après délibération, le Conseil municipal a décidé d'accorder l'indemnité de conseil au taux plein. Cette dernière sera attribuée comme suit : à Christelle Macquet pour 90 jours ; à Thierry Nadeau pour 150 jours et à Sébastien Madrommet pour 120 jours en 2010 et 360 jours en 2011. Il sera également accordé l'indemnité de confection des budgets à Christelle Macquet pour 2010, cette indemnité étant attribuée à M. Madrommet à compter de 2011. Délégation de signature pour les marchés. Vu les modifications du Code des Marchés publics, le Conseil municipal a décidé de donner délégation de signature au maire, pour les marchés d'un montant inférieur à 193.000 € HT. Participation classe de découverte Marcillac. Le maire a informé le Conseil municipal de la demande de participations financières d'un montant de 265,44 €, présentées par l'école de Marcillac-la-Croisille pour l'organisation d'une classe

de mer au printemps 2011 et d'un montant de 162,60 €, pour l'organisation d'une classe de découverte montagne. Le Conseil municipal a décidé d'accorder les dites participations. Participation Noël maison de retraite de Corrèze. Le CCAS de Corrèze a demandé une participation financière pour l'organisation d'une fête de fin d'année à l'EHPAD (soit 10 € par personne) sachant qu'une personne de Champagnac est concernée. Le Conseil municipal a accepté la participation. Plan de mise en accessibilité de la voirie. Le Conseil municipal a approuvé le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et demandé qu'une évaluation périodique soit faite. Questions diverses. Le repas annuel des personnes de plus de 70 ans se déroulera à la salle polyvalente, le 4 décembre. L'arbre de Noël aura lieu le 19 décembre. Conseil municipal.

